

MÉZIÈRES-EN-B.

La médaille des Justes pour les Morissé

PAGE 2



mémoire

Le geste exceptionnel d'un couple ordinaire

NR du

25-06-2017

Mézières-en-Brenne. Henri et Thérèse Morissé ont été honorés à titre posthume pour avoir aidé une famille juive en 1942.

Un jeune habitant de la commune aligne avec application les vers d'un poème écrit par un collégien de retour d'Auschwitz. Le message est poignant et l'assistance peine à retenir son émotion au cours d'une longue cérémonie marquée par la diffusion du succès de Jean Ferrat, *Nuit et Brouillard*, du *Chant des partisans*, de la *Marseillaise* et de l'hymne d'Israël.

Tous les ingrédients étaient réunis, vendredi matin à Mézières-en-Brenne, pour célébrer le courage d'un couple de l'ombre face à une barbarie, face à l'intolérable.

“ L'homme peut toujours refuser l'inacceptable ”

En 1942, Henri et Thérèse Morissé, modestes cultivateurs installés à « La Maison-Neuve », avaient caché et ravitaillé pendant trois semaines la famille juive des Kroch, menacée par les rafles. L'inauguration de la fontaine de la Liberté fut l'occasion de leur rendre hommage par la remise à titre posthume de la médaille des Justes. Plusieurs de leurs descendants, mais aussi des représentants de la famille Goldschmidt, elle aussi secou-



Les familles Kroch et Goldschmidt étaient présentes.

ré à Mézières, étaient présents aux côtés d'Ido Bromber, attaché de l'ambassade d'Israël, et de François Guguenheim, vice-président du comité français Yad Vashem.

Après un dépôt de gerbe sur la tombe du couple Morissé, le maire de Mézières-en-Brenne, Jean-Louis Camus, invitait ses hôtes à dévoiler la plaque commémorative située près de la fontaine, sur un fond de drapeaux français et israéliens enlacés. Si François Guguenheim vantait « le comportement

d'êtres exceptionnels qui, au péril de leurs vies, ont su montrer à l'humanité tout entière que l'homme, s'il veut, peut toujours dire non et refuser l'inacceptable », Jean-Louis Camus ajoutait : « Avec cette page que nous écrivons ensemble aujourd'hui, nous accomplissons le devoir de mémoire, mais bien au-delà encore, nous mettons en exergue la liberté qui doit demeurer la valeur fondamentale de notre humanité ». Jean-Luc Gillard, secrétaire général de la sous-préfecture du Blanc,

précisait : « Lorsque l'État n'est plus fondé sur le droit mais sur la violence, la loi du plus fort, alors il est un devoir de ne plus respecter la règle imposée ». La petite fille du couple Morissé rappelait enfin : « Ce titre prestigieux de Justes parmi les Nations est le résultat d'une démarche entreprise par les descendants de Fritz et Léonore Kroch ». Avec « une pensée très émue » pour Judith, seule survivante de cette famille.

Jean-Michel Bonnin